



Sous embargo jusqu'au 08/12/2022 à 6h00

ÉTUDES et RÉSULTATS

décembre 2022
n° 1249

Sept téléconsultations de médecine générale sur dix concernant des patients des grands pôles urbains en 2021

Avec la crise sanitaire liée au Covid-19, le recours à la téléconsultation s'est fortement développé en France, alors qu'il était marginal auparavant. Les médecins généralistes libéraux ont ainsi effectué 13,5 millions de consultations à distance en 2020 et 9,4 millions en 2021, ce qui représente 5,7 % de leur activité en 2020 et 3,7 % en 2021. Plus de trois praticiens sur quatre (77 %) indiquent en avoir déjà effectué début 2022. Même si elle représente une faible part de l'activité médicale, la téléconsultation est une pratique qui semble s'installer de façon pérenne. La moitié des médecins pensent continuer à en réaliser après l'épidémie de Covid-19.

Les généralistes plus jeunes ou exerçant dans des zones urbaines consacrent à la téléconsultation une plus large part de leur activité que les autres. De même, les patients qui consultent à distance sont en moyenne plus jeunes, plus urbains et moins précaires que ceux qui se rendent chez le médecin. Comme pour les consultations effectuées en cabinet, les téléconsultations sont le plus souvent réalisées avec des patients dont le médecin est le médecin traitant et résidant à proximité de celui-ci. Un praticien sur trois estime que la téléconsultation peut constituer une solution de prise en charge des patients des zones peu dotées en médecins généralistes.

Julie Kamionka et Maxime Bergeat (DREES)

> Les auteur.e.s remercient Noémie Vergier (DREES).

À la faveur de la crise sanitaire, la pratique de la téléconsultation s'est généralisée en France : alors que moins de 5 % des médecins généralistes libéraux proposaient des consultations à distance à leurs patients avant l'épidémie de Covid-19 (Monziols, et al., 2020b), plus de trois sur quatre (77 %) indiquent début 2022 en avoir déjà effectué. Pour étudier les caractéristiques des téléconsultations réalisées par les médecins généralistes libéraux en 2020 et 2021, en particulier du point de vue de l'accessibilité de l'offre de soins, les données du Système national des données de santé (SNDS) sont mobilisées et complétées avec les opinions des médecins généralistes recueillies entre janvier et avril 2022 dans le cadre du Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (*encadré 1*).

En 2020, 13,5 millions de téléconsultations ont été réalisées en France

Jusqu'en février 2020, les téléconsultations remboursées par l'Assurance maladie sont très peu nombreuses. Ouvertes à l'ensemble des patients depuis le 15 septembre 2018 dans le respect du parcours de soins coordonné et sous réserve d'avoir consulté physiquement le médecin téléconsultant au cours des douze derniers mois, 3 000 consultations à distance ont été réalisées par des médecins généralistes libéraux en 2018 et 80 000 en 2019. La situation change radicalement avec la survenue de la crise sanitaire, à l'occasion de laquelle les règles de réalisation des actes de téléconsultation ont été fortement assouplies. Leur nombre s'élève ainsi à 13,5 millions en 2020 et à 9,4 millions en 2021 (*graphique 1*), ce qui représente 5,7 % de l'activité (consultations, visites et téléconsultations) des médecins généralistes libéraux en 2020, ●●●

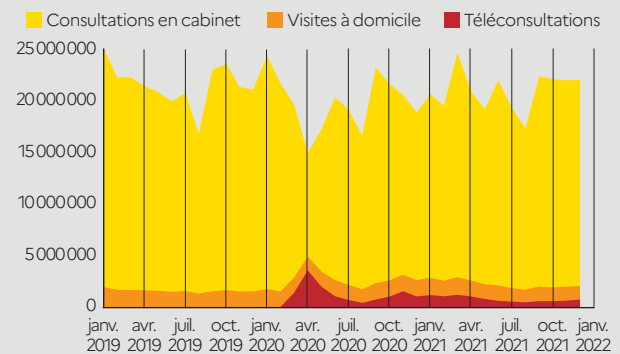
Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

- puis 3,7 % en 2021. Par ailleurs, de nombreuses téléconsultations ont aussi été réalisées par des médecins généralistes salariés de centres de santé, en progression sur les deux années : 600 000 en 2020 et 1,1 million en 2021 (*encadré 2*)¹.

L'usage des téléconsultations a été particulièrement important durant les périodes de forte intensité épidémique et de confinement. Plus d'un million ont été réalisées chaque mois, de mars à mai 2020 et d'octobre 2020 à avril 2021, dont 3,6 millions en avril 2020. Le recours à cette pratique a ainsi pu constituer une solution pour certains patients, contribuant à limiter les reports ou renoncements aux soins pendant les deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19, au cours desquelles l'activité des médecins généralistes s'est fortement réduite (Monziols, et al., 2020a).

Au-delà des périodes de forte circulation du virus et lorsque la majorité des restrictions mises en place pour endiguer l'épidémie de Covid-19 ont été levées, les téléconsultations semblent s'être installées en tant que pratique pérenne des médecins généralistes libéraux, puisqu'elles représentent 3,9 % de leur activité entre juin et août 2020, puis 2,7 % entre juin et novembre 2021. En définitive, elles sont devenues une composante non négligeable de l'activité médicale, tout en restant

Graphique 1 Activité des médecins généralistes libéraux par mois entre 2019 et 2021



Lecture > 3,6 millions de téléconsultations et 10,0 millions de consultations en cabinet ont été réalisées en avril 2020 par des médecins généralistes libéraux.

Champ > Activité des médecins généralistes libéraux, avec exclusion des modes d'exercice particulier sauf acupuncture, homéopathie, gériatrie et médecine physique par mois d'exécution des soins, France entière.

Sources > Données du Système national des données de santé (SNDS), calculs DREES.

> *Études et Résultats* n° 1249 © DREES

Encadré 1 Sources et méthodes

Les données mobilisées sont des données administratives d'activité des professionnels de santé issues du Système national des données de santé (SNDS) et les données d'enquête du Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale de la DREES.

Données d'activité du SNDS

Les professionnels de santé dont l'activité est considérée sont les médecins généralistes libéraux (à l'exception de l'encadré 2, qui concerne les médecins généralistes salariés par des centres de santé). Cela représente 60 000 médecins en 2020 et 2021.

Les prestations retenues sont les consultations réalisées dans le cabinet du médecin, les visites à domicile (consultations effectuées hors du cabinet du médecin, avec déplacement de ce dernier) et les téléconsultations (consultations pratiquées à distance).

L'activité de l'année n correspond au dénombrement de prestations ayant fait l'objet d'un remboursement de l'Assurance maladie, exécutées durant l'année n , liquidées entre le 1^{er} janvier de l'année n et le 30 avril de l'année $n+1$.

Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale de la DREES

Le quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est une enquête menée en France entière, hors Mayotte, par la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), les Observatoires régionaux de la santé (ORS) et les Unions régionales des professions de santé-médecins libéraux (URPS-ML) des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire, auprès de 3 300 médecins généralistes libéraux, installés au 1^{er} janvier 2018, ayant au moins 200 patients dont ils sont le médecin traitant et sans mode d'exercice particulier exclusif (comme homéopathe ou acupuncteur).

Cette vague d'enquête a été menée par internet et par téléphone entre le 5 janvier et le 22 avril 2022. Les médecins ayant cessé leur activité entre janvier 2018 et janvier 2022 sont exclus du champ de l'enquête, qui ne comprend ainsi que des médecins exerçant depuis au moins quatre ans et toujours en activité. Ainsi, le champ de l'enquête, correspondant à 45 000 médecins généralistes en 2018, a été réduit de 15 % entre 2018 et 2022 suite aux cessations d'activité.

Plus de 1 550 médecins y ont répondu. Les données d'enquête sont pondérées afin de tenir compte de la non-réponse. L'échantillon des

répondants est représentatif de l'ensemble du champ de l'enquête en 2022 selon le sexe, l'âge, le volume d'activité, la région d'exercice (Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou autre région) et l'exercice ou non dans une zone à faible densité médicale. Les analyses présentées ici sont systématiquement pondérées.

La définition du rural dans la typologie de communes de la DREES

La typologie de communes établie par la DREES en juillet 2020 (Missègue, 2020) combine deux approches du territoire, par l'intermédiaire de deux zonages de l'Insee : une approche morphologique avec la grille de densité de population et une approche fonctionnelle avec le zonage en aires urbaines, qui caractérise chaque commune par son lien à un pôle. Cette typologie, qui n'a pas vocation à se substituer à celle de l'Insee, permet d'appréhender le rural au-delà de la seule notion de densité de population : tandis que l'Insee définit le rural comme l'ensemble des communes peu et très peu denses (rassemblant 35,3 % de la population en 2015), la typologie de la DREES désigne comme rurales les communes peu denses ou très peu denses qui ne sont pas dans un pôle au sens du zonage en aires urbaines 2010 (prédécesseur du zonage en aires d'attraction des villes 2020). Cet espace rural regroupe 29,9 % de la population en 2015. En outre, la catégorisation de la DREES identifie trois catégories de territoires ruraux selon qu'ils appartiennent à une grande, une moyenne ou une petite aire urbaine ou qu'ils soient isolés de l'influence d'un pôle.

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL)

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge. L'APL est utilisé dans les politiques de lutte contre la désertification médicale et dans les zonages conventionnels régulant la répartition des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes.

1. En dehors de l'encadré dédié à l'activité de téléconsultation des centres de santé, le reste de la publication concerne les prestations des médecins généralistes libéraux uniquement.

relativement rares. Elles sont en particulier redevenues moins nombreuses que les visites à domicile depuis la fin du premier confinement.

Les médecins qui ont moins d'activité utilisent plus souvent le téléphone pour les téléconsultations

Parmi les généralistes ayant réalisé des téléconsultations, la moitié déclarent avoir déjà utilisé un outil de vidéo transmission proposé par une plateforme du marché (Doctolib, Qare...), par exemple leur logiciel de gestion de rendez-vous en ligne (*graphique 2*). Les médecins plus jeunes sont plus nombreux à plébisciter ces solutions : 59 % des médecins de moins de 50 ans qui ont déjà effectué des téléconsultations les emploient, contre 48 % des 50-59 ans et 42 % des médecins âgés de 60 ans ou plus. Les médecins exerçant en groupe pluriprofessionnel utilisent également plus souvent ces solutions (57 %, contre 50 % pour les médecins en groupe monoprofessionnel et 36 % pour les médecins exerçant seuls²).

A *contrario*, les praticiens plus âgés recourent davantage à des outils de communication grand public (comme Skype, WhatsApp ou Zoom, par exemple) pour réaliser des téléconsultations (35 % des 60 ans ou plus parmi ceux qui en effectuent, contre 25 % des médecins âgés de moins de 50 ans). Toutes choses égales par ailleurs³, les hommes et ceux ayant un volume d'activité moins important utilisent plus souvent le téléphone, sans faire usage de la vidéo transmission⁴, pour pratiquer des téléconsultations (*tableau complémentaire A*)⁵. Pour ces derniers (47 % adoptent le téléphone, contre 34 % pour les médecins ayant un volume d'activité usuel élevé), il peut être plus intéressant d'utiliser ponctuellement le téléphone, sans adopter une solution intégrée souvent payante, pour effectuer seulement quelques téléconsultations. Près de deux médecins généralistes sur dix (18 %) recourent à un outil conçu par une agence régionale de santé (ARS) pour les consultations à distance, avec des variations selon les régions d'exercice : 4 % des médecins exerçant en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui font des téléconsultations y recourent, contre 32 % des médecins des Pays de la Loire⁶.

Encadré 2 Les téléconsultations réalisées en centres de santé

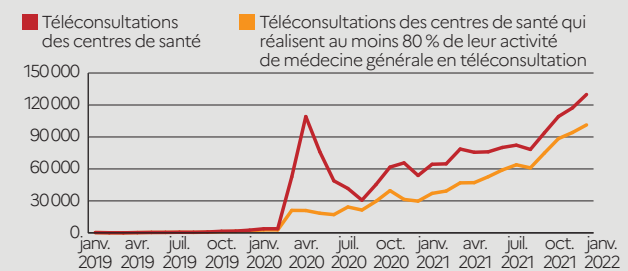
En 2020, 600 000 téléconsultations ont été réalisées par des médecins généralistes salariés par des centres de santé, et cette activité augmente en 2021, avec 1,1 million de téléconsultations (*graphique*). Cet accroissement est porté par des centres de santé spécialisés dans ce type de prise en charge, qui n'effectuent pas ou très peu de consultations en cabinet ou de visites à domicile (moins de 20 % de leur activité en 2021). Ces structures représentent moins de 1 % du nombre de centres de santé à l'échelle nationale mais concentrent respectivement 44 % et 73 % des téléconsultations réalisées par des centres de santé en 2020 et 2021.

Par rapport aux consultations en cabinet et aux visites à domicile, les téléconsultations effectuées dans des centres de santé concernent un public encore plus jeune que ce qui est observé en médecine libérale. En effet, 68,9 % des consultations à distance réalisées en 2021 par des médecins généralistes salariés en centre de santé l'ont été avec des patients âgés de 15 à 44 ans, contre 35,7 % de celles au cabinet dans ces centres.

Par ailleurs, les consultations et téléconsultations données dans des centres de santé s'adressent à des patients plus souvent urbains qu'en médecine libérale, et particulièrement à ceux qui résident en périphérie parisienne. Ainsi, 44,1 % des consultations et 47,6 % des téléconsultations réalisées en 2021 par des médecins généralistes salariés en centre de santé ont été effectuées avec des patients vivant dans les

territoires urbains de l'aire urbaine de Paris, contre 13,1 % des consultations et 27,0 % des téléconsultations de médecins généralistes libéraux.

Graphique Téléconsultations réalisées par des médecins généralistes salariés en centre de santé



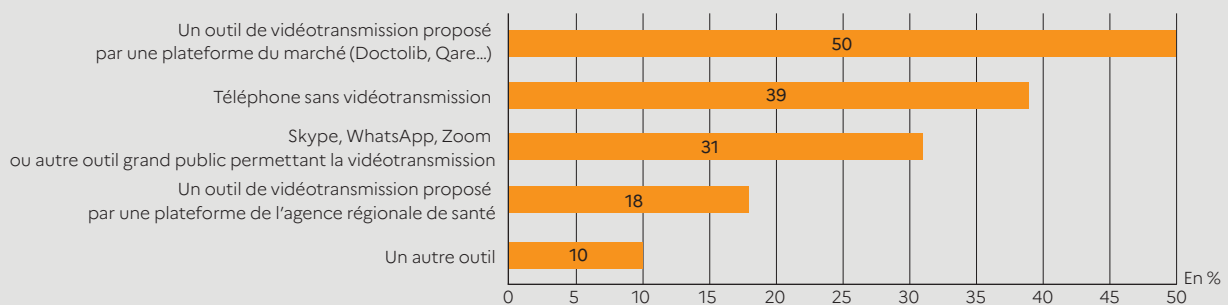
Lecture > 130 000 téléconsultations ont été réalisées par des médecins généralistes salariés dans un centre de santé en décembre 2021, dont 101 000 dans des centres de santé réalisant au moins 80 % de leur activité en téléconsultation.

Champ > Téléconsultations des médecins généralistes salariés en centres de santé, France entière.

Sources > Données du Système national des données de santé (SNDS), calculs DREES.

> Études et Résultats n° 1249 © DREES

Graphique 2 Outils utilisés par les médecins généralistes pour réaliser des téléconsultations



Note > La somme est supérieure à 100, car les médecins peuvent utiliser plusieurs outils pour réaliser des téléconsultations.

Lecture > 50 % des médecins généralistes ayant déjà effectué des téléconsultations déclarent avoir utilisé un outil de vidéo transmission intégré par une plateforme du marché.

Champ > Médecins généralistes libéraux installés au 1^{er} janvier 2018 sans mode d'exercice particulier exclusif et ayant déjà réalisé des téléconsultations, France entière hors Mayotte.

Sources > DREES, Observatoires régionaux de la santé (ORS) et Unions régionales des professions de santé (URPS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Pays de la Loire, quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale de ville, janvier à avril 2022.

> Études et Résultats n° 1249 © DREES

La téléconsultation est davantage adoptée par les femmes, les médecins jeunes ou exerçant en zone urbaine

Les médecins femmes pratiquent davantage la téléconsultation : cette dernière représente 4,5 % de leur activité en 2021, contre 3,3 % de celle des hommes. La consultation à distance est aussi plus importante chez les jeunes praticiens (4,8 % de l'activité des médecins généralistes libéraux de moins de 40 ans en 2021, contre 2,5 % de celle de leurs confrères de 65 ans ou plus) [graphique 3]. Ces écarts sont toutefois moins marqués qu'en 2020. C'est pour les médecins installés dans les territoires les plus urbains, et notamment à Paris et dans sa banlieue, que la pratique de la téléconsultation s'est le plus fortement développée. En Île-de-France, 7,8 % de l'activité des médecins généralistes libéraux correspond à des consultations à distance en 2021 (12,0 % à Paris et 7,2 % dans les banlieues du pôle urbain de Paris), contre 2,2 % dans les territoires ruraux hors outre-mer (tableau complémentaire B et encadré 1).

D'après le Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale, les médecins qui exercent seuls sont moins nombreux à déclarer début 2022 avoir déjà donné des consultations à distance (59 %, contre 85 % de ceux qui exercent en groupe). En revanche, la densité médicale dans le territoire d'exercice ne semble pas corrélée avec l'usage de la téléconsultation. Ces résultats sont confirmés par une analyse toutes choses égales par ailleurs (tableau complémentaire C). D'autre part, les médecins exerçant dans les grandes aires urbaines, hors territoires ruraux, sont plus nombreux à avoir déjà effectué des téléconsultations (80 %, contre 72 % dans le reste du territoire).

Les téléconsultations concernent plus largement des femmes, des patients jeunes et peu précaires

Par rapport à celles réalisées en cabinet, les consultations à distance s'adressent davantage à des patientes, quel que soit leur territoire de résidence⁷. En effet, 61,8 % des téléconsultations des médecins généralistes libéraux en 2021 sont faites avec des femmes, contre 56,6 % des consultations. Les visites à domicile sont encore plus souvent effectuées pour des femmes que les consultations et les téléconsultations. Cela s'explique aisément par la surreprésentation des femmes aux âges les plus élevés, population la plus concernée par les visites à domicile.

Par ailleurs, les téléconsultations sont plus souvent effectuées avec de jeunes patients, ce quel que soit leur territoire de résidence. En 2021, 45,2 % des téléconsultations de médecins généralistes libéraux sont réalisées avec des patients de 15 à 44 ans, contre 28,7 % des consultations et 5 % des visites (graphique 4). Parmi les plus précaires, le dispositif n'est pas particulièrement utilisé. En 2021, les téléconsultations se font moins souvent avec un patient bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (CSS) que les consultations en cabinet, ce quel que soit leur territoire de résidence. Cette différence est particulièrement importante pour les patients âgés de 15 à 44 ans : 11,8 % des

consultations à distance réalisées avec ces derniers concernent un bénéficiaire de la CSS, contre 18,8 % de celles en cabinet (tableau complémentaire D).

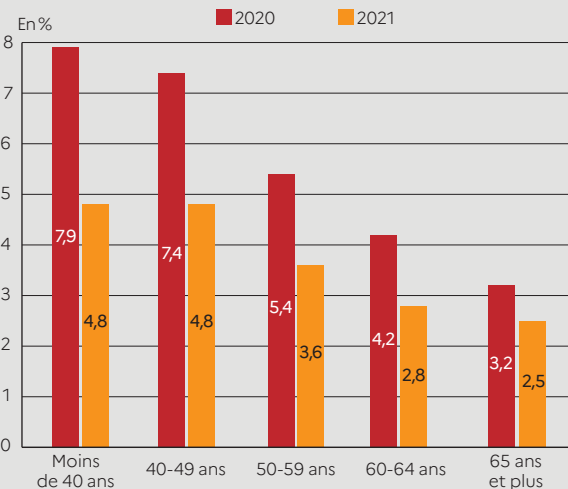
Sept téléconsultations sur dix sont réalisées avec des patients résidant dans les grands pôles urbains

Les consultations à distance sont plus nombreuses dans l'aire urbaine de Paris, hors territoires ruraux. En effet, 27,0 % d'entre elles sont réalisées en 2021 pour des patients de ces territoires, qui rassemblent 17,7 % de la population (contre 13,1 % des consultations en cabinet et 7,6 % des visites à domicile).

Plus généralement, cette pratique est concentrée dans les grands pôles urbains : 69,4 % des téléconsultations sont réalisées pour des patients vivant dans les villes-centres ou les banlieues des grands pôles, où réside 56,9 % de la population. En comparaison, 17,9 % des consultations à distance, contre 27,7 % de celles en cabinet et 28,0 % des visites s'adressent à des patients installés dans des territoires ruraux hors outre-mer, où se trouve 27,6 % de la population (graphique 5 et encadré 1).

Ces différences de recours aux téléconsultations ne s'expliquent pas par des différences de structure par âge entre les territoires. En 2020 comme en 2021, la part des téléconsultations dans l'ensemble de l'activité des médecins généralistes libéraux est la plus élevée pour les patients résidant dans les territoires les plus

Graphique 3 Part des téléconsultations dans l'activité (consultations, visites et téléconsultations) des médecins généralistes libéraux par tranche d'âge



Lecture > Les téléconsultations représentent 7,9 % de l'activité des médecins généralistes libéraux de moins de 40 ans en 2020, et 4,8 % en 2021.

Champ > Activité des médecins généralistes libéraux, avec exclusion des modes d'exercice particulier sauf acupuncture, homéopathie, gériatrie et médecine physique, lorsque l'année de naissance du médecin est connue, France entière.

Sources > Données du Système national des données de santé (SNDS), calculs DREES.

> Études et Résultats n° 1249 © DREES

2. On distingue les médecins en groupe monoprofessionnel, qui partagent leur cabinet avec d'autres professionnels médicaux, et les médecins en groupe pluriprofessionnel, qui travaillent avec d'autres professionnels de santé comme des professionnels paramédicaux (Bergeat, et al., 2022).

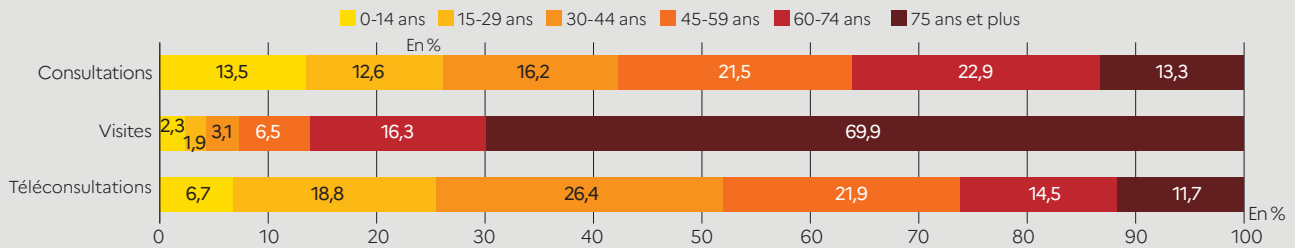
3. Les analyses réalisées toutes choses égales par ailleurs tiennent compte simultanément de l'âge l'année de l'enquête, du sexe, du volume d'activité habituel, de la densité médicale, de la modalité et de la région d'exercice (Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou autre région) du praticien.

4. Ce mode de téléconsultation a été autorisé par l'Assurance maladie entre mars 2020 et juin 2021.

5. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.

6. Les médecins exerçant dans les Pays de la Loire ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont surreprésentés dans l'échantillon, ce qui permet de donner des résultats valables toutes choses égales par ailleurs pour ces médecins.

7. Les résultats indiqués par la suite valables « quel que soit le territoire de résidence du patient » sont vérifiés quelle que soit l'offre de soins disponible dans le territoire de résidence du patient, mesurée par l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), et sont valables dans tous les types d'espace, au sens de la typologie du territoire définie dans (Missègue, 2020) [encadré 1].

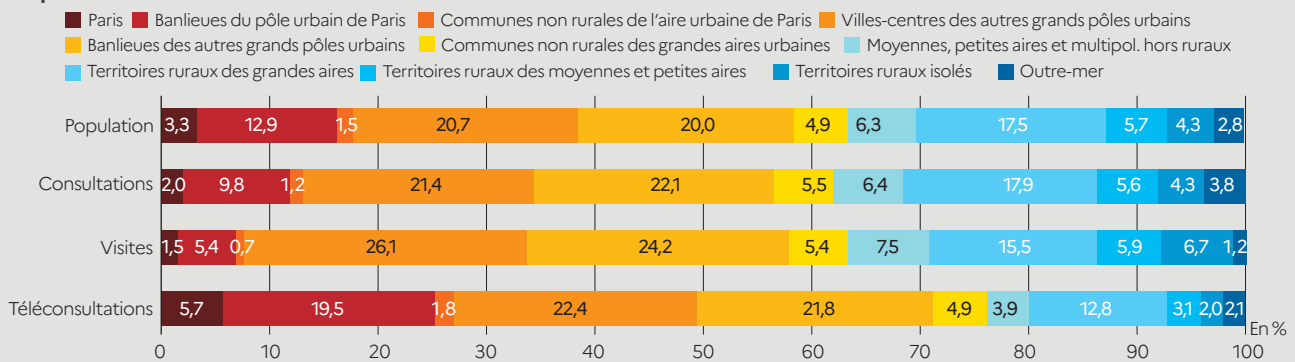
Graphique 4 Part des prestations des médecins généralistes libéraux réalisées en 2021 selon l'âge des patients

Lecture > 26,4 % des téléconsultations réalisées par des médecins généralistes libéraux en 2021 l'ont été auprès de patients âgés de 30 à 44 ans.

Champ > Activité des médecins généralistes libéraux, avec exclusion des modes d'exercice particulier sauf acupuncture, homéopathie, gériatrie et médecine physique, lorsque l'année de naissance du patient est connue, France entière.

Sources > Données du Système national des données de santé (SNDS), calculs DREES.

> Études et Résultats n° 1249 © DREES

Graphique 5 Part des prestations des médecins généralistes libéraux réalisées en 2021 selon le territoire de résidence du patient

Lecture > 26,1 % des visites réalisées en 2021 par des médecins généralistes libéraux l'ont été auprès de patients résidant dans les villes-centres des grands pôles urbains hors Paris, où vit 20,7 % de la population.

Champ > Activité des médecins généralistes libéraux, avec exclusion des modes d'exercice particulier sauf acupuncture, homéopathie, gériatrie et médecine physique, lorsque la commune de résidence du patient est connue, France entière.

Sources > Données du Système national des données de santé (SNDS), calculs DREES; populations municipales en 2018 (recensement de la population, Insee).

> Études et Résultats n° 1249 © DREES

urbains. Ceci reste vrai une fois neutralisées les différences de structure par âge selon les territoires (*tableau complémentaire E*)⁸. Même si la possibilité technique de consulter un médecin éloigné de leur domicile pourrait *a priori* accroître l'offre de soins de premier recours pour les patients résidant en zone peu dotée en médecins généralistes, les consultations à distance n'ont pas beaucoup plus concerné les patients de ces territoires. En 2021, les parts de téléconsultations et de consultations en cabinet réalisées dans les territoires selon leur densité médicale sont proches (*tableau complémentaire F*). Ainsi, 23,3 % des téléconsultations sont faites avec les 20 % de la population les mieux dotés en médecins généralistes (23,4 % des consultations), tandis que 17,9 % sont réalisées avec les 20 % les moins bien dotés (17,2 % des consultations).

La plupart des téléconsultations sont effectuées à proximité du lieu de résidence du patient

En 2020 et en 2021, la consultation à distance a majoritairement lieu avec le médecin traitant du patient, ce quel que soit son territoire de résidence : c'est le cas de 69,1 % des téléconsultations réalisées en 2021 par des médecins généralistes libéraux (contre 67,2 % des consultations en cabinet et 77,6 % des visites à domicile).

Cependant, les téléconsultations se font un peu moins souvent avec le médecin traitant en 2021 qu'en 2020 (- 3 points).

Bien que ce type de prestation permette *a priori* de consulter un médecin exerçant loin de son domicile, la distance entre la commune de résidence du patient et celle du médecin lors des téléconsultations n'est que légèrement supérieure à celle observée lors des consultations réalisées au cabinet. En 2021, 44,6 % des consultations à distance sont pratiquées dans la commune de résidence du patient, contre 49,6 % de celles au cabinet. Ainsi, pour 58,6 % des consultations à distance et 62,7 % de celles au cabinet, le médecin exerce dans la commune de résidence du patient ou à moins de 5 kilomètres (*graphique 6*)⁹. Entre 2020 et 2021, la part de téléconsultations réalisées dans la commune du patient diminue légèrement (- 2,5 points) [*tableau complémentaire G*].

Ces diverses évolutions entre 2020 et 2021 pourraient suggérer qu'une mutation s'amorce dans la pratique de la téléconsultation, largement mise en œuvre en urgence en 2020 comme substitut à une consultation en cabinet dans le cadre des périodes de forte intensité épidémique. La téléconsultation pourrait devenir un mode de consultation spécifique (un peu moins souvent réalisée entre un patient et son médecin traitant et destinée à une

8. La standardisation est effectuée en calculant quelle serait la part de téléconsultations dans l'activité de médecine générale du territoire si la population d'une tranche d'âge quinquennale donnée dans le territoire réalisait la même part de sa consommation de soins sous forme de téléconsultations que la population de la même tranche d'âge au niveau national. Cette part « attendue » compte tenu de la structure par âge de l'activité du territoire est ensuite utilisée pour corriger la part de téléconsultations observée, qui est ainsi neutralisée de l'effet d'âge potentiel.

9. Les distances utilisées ici sont issues du distancier Metric produit par l'Insee et correspondent aux distances en voiture entre les chefs-lieux des communes.

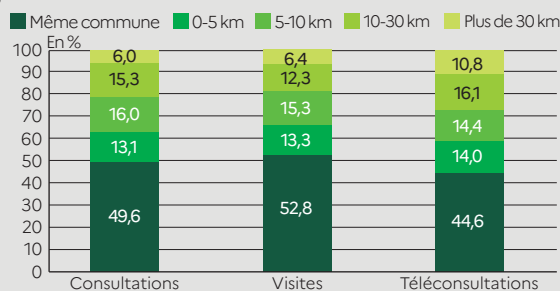
patientèle légèrement plus éloignée géographiquement), au fil de son ancrage dans les pratiques¹⁰. Pour autant, les différences avec la pratique de la consultation en cabinet restent pour l'heure minimales, hormis le profil de patientèle concernée (plus jeune et urbain).

La moitié des médecins pensent continuer la téléconsultation après l'épidémie de Covid-19

D'après le Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale réalisé début 2022, les médecins ayant déjà effectué des téléconsultations émettent des avis contrastés sur cette pratique de la médecine : 46 % se déclarent pas du tout ou peu satisfaits, 38 % moyennement satisfaits et seulement 16 % très ou tout à fait satisfaits. Par rapport à leurs confrères, les femmes apprécient un peu plus souvent cette pratique (20 % se disent très ou tout à fait satisfaites, contre 12 % pour leurs homologues masculins). Par ailleurs, les médecins exerçant dans les grandes aires urbaines hors territoires ruraux évaluent plus positivement ce type de prise en charge (18 % se disent satisfaits, contre 11 % pour les autres médecins). Malgré cet avis relativement sévère sur la téléconsultation, un médecin sur deux en ayant déjà réalisé envisage certainement (22 %) ou probablement (27 %) de continuer à en faire après l'épidémie de Covid-19. À l'inverse, les autres médecins qui en ont déjà effectué pensent probablement (27 %) ou certainement (22 %) ne pas poursuivre, tandis que 2 % ne s'expriment pas sur cette question. Ceux qui exercent en groupe pluriprofessionnel comptent un peu plus souvent maintenir ce type de prise en charge (53 %, contre 47 % pour les autres). Logiquement, les médecins les plus convaincus par la téléconsultation sont les plus nombreux à envisager de continuer à en faire : 97 % des médecins très ou tout à fait satisfaits comptent poursuivre après l'épidémie de Covid-19, ainsi que 71 % des médecins moyennement satisfaits et 18 % des médecins peu ou pas du tout satisfaits. La consultation à distance semble donc vouée à s'installer dans le paysage médical français si les médecins les plus satisfaits de cette pratique continuent à l'utiliser.

10. Par ailleurs, sur la période étudiée, plusieurs évolutions réglementaires et conventionnelles encadrant la téléconsultation peuvent expliquer les évolutions constatées ici, par exemple sur le respect du parcours de soins coordonné (Assurance maladie, 2022).

Graphique 6 Distance entre le patient et le médecin pour les prestations réalisées par des médecins généralistes libéraux en 2021



Notes > À Paris, Lyon et Marseille, la commune est l'arrondissement. Les distances sont calculées entre les mairies des communes.

Lecture > La distance entre la commune de résidence du patient et la commune du cabinet renseignée est comprise entre 5 et 10 km pour 16,0 % des consultations réalisées par des médecins généralistes libéraux en 2021.

Champ > Activité des médecins généralistes libéraux, avec exclusion des modes d'exercice particulier sauf acupuncture, homéopathie, gériatrie et médecine physique, lorsque la commune de résidence du patient est connue, France entière.

Sources > Données du Système national des données de santé (SNDS), calculs DREES; distancier Metric (Insee).

> Études et Résultats n° 1249 © DREES

Selon le Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale, plus d'un médecin sur trois pense, début 2022, que la téléconsultation constitue tout à fait (7 %) ou plutôt (28 %) une solution pour la prise en charge des patients résidant dans des zones à faible densité médicale. Toutes choses égales par ailleurs, cette opinion est un peu plus souvent partagée par les médecins de plus de 60 ans (42 %) et par ceux exerçant en Provence-Alpes-Côte d'Azur (46 %) [tableau complémentaire H]. Par ailleurs, ceux qui ont déjà effectué des téléconsultations sont plus souvent convaincus qu'elles peuvent constituer une solution pour les patients des zones sous-denses (37 %, contre 27 % pour les médecins n'ayant jamais effectué de téléconsultation). ●

Mots clés : Accès aux soins Disparités et inégalités territoriales Médecin généraliste Organisation des soins Conditions d'exercice

Données associées à l'étude : <https://fr.ftp.opendatasoft.com/sgsocialgouv/er/ER1249.xlsx>

Codes sources : https://gitlab.com/DREES_code/public/etudes/er1249

Pour en savoir plus

- > L'ensemble de la documentation relative au Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est disponible sur le site internet de la DREES.
- > **Assurance maladie** (2022, avril). Charte de bonnes pratiques de la téléconsultation.
- > **Bergeat, M., Vergier, N., Verger, P., et al.** (2022, octobre). Quatre médecins généralistes sur dix exercent dans un cabinet pluriprofessionnel en 2022. DREES, *Études et Résultats*, 1244.
- > **Missègue, N.** (2020, juillet). Appréhender les territoires ruraux dans les études de la DREES. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 63.
- > **Monziols, M., et al.** (2020a, septembre). Après le confinement, les médecins généralistes ne reviennent que progressivement à une activité normale. DREES, *Études et Résultats*, 1160.
- > **Monziols, M., et al.** (2020b, septembre). Trois médecins généralistes sur quatre ont mis en place la téléconsultation depuis le début de l'épidémie de Covid-19. DREES, *Études et Résultats*, 1162.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@santer.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Rédactrice en chef technique : Céline Roux

Chargée d'édition : Laureen Guhur

Composition et mise en pages : Julie Eneau

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr